



“Paquet fiscal” : qui paye ?

La première mesure du quinquennat a consisté au travers de la loi pour le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat (TEPA) à adopter un « paquet fiscal » qui représente une minoration de près de 14 Milliards d'€ des ressources publiques en rythme de croisière. Ce n'est pas rien et de plus cela impacte directement la fonction publique et ses moyens de fonctionnement. Alors quel est le système mis en place, avec quelles conséquences et qui va payer en définitive, sont autant de questions qui méritent que l'on s'arrête quelque peu sur le sujet.

Le « paquet fiscal », son contenu et ses objectifs

LE DISPOSITIF PORTE SUR :

- **Les heures supplémentaires** avec leur exonération d'impôt sur le revenu et de charges sociales.

Il s'agit là d'une concrétisation du travailler plus pour gagner plus, dont on peut sans risque de se tromper dire qu'elle générera des effets pervers à l'encontre de l'emploi (mieux vaudra faire faire des heures supplémentaires exonérées de charges qu'embaucher) comme pour ce qui est des conditions de travail des salariés (qui ne seront pas maître de la décision d'heures supplémentaires)

- **Les droits de succession** avec la suppression totale des frais de succession pour le conjoint survivant et la suppression des droits de mutations pour la quasi-totalité des successions en ligne directe.

Il s'agit là d'une disposition qui concernera essentiellement les gros patrimoines : L'abattement est relevé de 50 000 à 150 000 €, mais il faut savoir qu'une succession sur deux est inférieure à 62 000 €, et que pour 10% des français les plus aisés le patrimoine est supérieur à 382 000 € ; Au total, ce sont les successions des plus riches qui vont bénéficier du jack pot !

- **La mise en place d'un crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt** durant les 5 premières années suivant l'acquisition de la résidence principale

S'il s'agit d'une disposition qui peut être bien ressentie par les ménages concernés, il ne faut pas exclure là aussi des effets pervers du dispositif et notamment un effet inflationniste sur le prix de l'immobilier pénalisant en définitive les acquéreurs les moins fortunés.

On notera par ailleurs qu'aucune disposition n'est prise concernant le logement social.

- Le « bouclier fiscal » est ramené à 50% (au lieu de 60).

Ce sont les plus grandes fortunes du pays qui vont être les grandes gagnantes de cet abaissement et ce d'autant qu'il convient de conjuguer celui-ci avec les allègements de l'ISF résultant de nouvelles modalités de calcul de l'assiette (voir ci-dessous).

- **A cela s'ajoutent** des aménagements du calcul de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (possibilité de déduire les investissements effectués -plafonnement à 50 000€ - dans le capital de PME, d'établissements de recherche, organismes d'insertion ou de fondations d'utilité publique ; Relèvement de l'abattement pour la résidence principale qui passe de 20 à 30% !), l'exonération (3 fois le SMIC maximum) des revenus des étudiants salariés, la réglementation des « parachutes dorés » (qui ne sont pas interdits contrairement aux promesses de campagne du président) et la mise en place expérimentale du Revenu de Solidarité Active (RSA).

L'OBJECTIF ANNONCE

Il s'agit pour le gouvernement de doper la croissance par un « choc de confiance » résultant d'une nouvelle dynamique générée par une stimulation du travail, un environnement plus favorable aux entreprises et une plus forte attractivité du territoire.

C'est ce **regain de croissance** attendu – estimé à 0,5% par la ministre de l'économie – qui, combiné notamment avec une **réforme de l'état**, devrait permettre au pays de résorber sa dette et réduire ses déficits publics, répondant ainsi aux exigences européenne et aux engagements pris auprès de Bruxelles par le président de la république (objectif 2010-2012).

VIEILLES RECETTES, RUPTURE et NOUVEAUX RECLS

Le fait de couper dans les dépenses publiques utiles, pour réduire les déficits ne constitue pas une nouveauté en soi ; Les gouvernements qui se sont succédés dans la dernière période se sont tous inspirés de cette logique comptable. La fonction Publique de l'État (pour se limiter ici à ce qui nous concerne directement, mais évidemment d'autres leviers d'intervention sociale sont concernés – politique de santé, crédits d'interventions etc -) a, dans ce cadre été fortement mise à contribution (suppressions d'emplois, pressions salariales, transfert de missions par la décentralisation ou par des privatisations...).

Mais aujourd'hui il s'agit pour le pouvoir de dépasser une austerité de type « classique » (compresser les dépenses) et d'opérer une rupture en s'attaquant au structurant (la fonction publique et le champ du service

public, la politique salariale, le statut général, la grille indiciaire...et si cela recoupe le contenu des « conférences » décidées par les ministres, ce n'est peut être pas tout à fait un hasard) pour à la fois développer ses orientations ultra-libérales et répondre à ses engagements européens.

Ainsi le « paquet fiscal », dans son contenu comme dans sa finalité répond il au premier volet de cette orientation. Favorisant avant tout les plus aisés- et donc avec un effet très réduit sur la consommation - il ne prend pas appui sur un développement de l'emploi et du pouvoir d'achat permettant d'asseoir une croissance sur et pour le progrès social.

L'effet croissance à en attendre est d'une part extrêmement hasardeux et d'autre part ne pourrait que résulter de nouvelles et importantes dégradations des conditions de vie et de travail des salariés et des couches les plus modestes, et générer une nouvelle aggravation des inégalités.

Il est à noter par ailleurs que plu-

sieurs facteurs économiques viennent contrecarrer la mise en œuvre accentuant encore les besoins de « rupture » pour appliquer les orientations que s'est fixées le gouvernement : Il en est ainsi par exemple de la probabilité forte de tendances inflationnistes, du niveau des taux d'intérêts qui renchérisent la dette, ou encore du niveau de la croissance qui, à l'inverse de ce qu'annonce le gouvernement s'est nettement tassé (et bien entendu si le niveau de 2,25-2,50% initialement prévu n'est pas atteint cela ne pourra que « justifier » des coupes et abandons supplémentaires).

Mais cela renforce pour le pouvoir le besoin de trouver au-delà des coupes dans les dépenses, de nouvelles recettes. D'où le projet d'une TVA sociale supportée par tous.

Paquet-cadeau (fiscal) pour quelques uns, casse des réponses solidaires en terme de service public et transfert de charges vers l'ensemble des foyers, la boucle est bouclée. Elle a un nom : l'ultralibéralisme.

La « révision des politiques publiques »

Pour le gouvernement, la solution résiderait donc dans la réduction drastique des dépenses publiques. Il y aurait trop de fonctionnaires, la France serait championne du monde en la matière proclame le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, visiblement « chargé de mission » pour préparer le terrain en tentant de décrocher la population de « ses » services publics auxquels tous les sondages montrent un fort attachement...et tout ça parce qu'il y aurait trop de politiques publiques. Le gouvernement Fillon lance un programme de « révision des politiques publiques » sur le modèle canadien. L'intitulé des questionnements auxquels les dépenses et programmes des ministères sont soumis induit les réponses :

« *Que faisons nous ?*

Quels sont les besoins et attentes collectives ?

Faut-il continuer à faire de la sorte ?

Qui doit le faire ?

Qui doit payer ?

Comment faire mieux et moins cher ?

Quel doit être le scénario de transformation ? »

D'autant que de multiples rapports gouvernementaux n'ont cessé de

seriner qu'il fallait recentrer les missions sur quelques missions de pilotage et de contrôle et transférer le reste aux acteurs, et particulièrement au secteur privé lorsqu'il s'agit d'activités rentables.

Le modèle canadien pour la France?

Le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, Eric Woerth, vante le « modèle de réussite » qu'a été le canada, « un exemple de ce qui marche » (discours du 10 juillet 2007).

De quoi s'agit-il ?

15% des effectifs des fonctionnaires fédéraux y ont été supprimés avec des départs volontaires et des préretraites.

Un vaste programme de privatisation a été engagé. Le plus important concernant les transports avec :

-la privatisation du transport ferroviaire et la fermeture des lignes ferroviaires non rentables

-la privatisation des services de la navigation aérienne

-la réduction des subventions au transport de marchandises

-le transfert du coût du transport sur les usagers directs, etc...

Sans aucune analyse sur la manière dont les services publics sont rendus aujourd'hui, leur coût, leur qualité..., le rapport du Conseil d'Analyse Economique consacré à « l'économie politique de la LOLF » qualifie les résultats d'« exemplaires ».

C'est sans doute la raison pour laquelle le gouvernement veut mettre en œuvre la même démarche avec :

-d'un côté une élaboration des décisions au sein de cercles fermés.

-de l'autre, des forums de discussion organisés dans les ministères et un dispositif de communication en direction du grand public ?

C'est ce que laisse à penser la mise en place du Conseil de modernisation des politiques publiques, qui est placé sous l'autorité directe du Président de la République et dont sont exclus les syndicats, conseil qui rendra ses conclusions en mai 2008 en vue d'une mise en œuvre sur la période 2009-2011. Dans le même temps, les ministères organisent des forums, ainsi le Grenelle de l'environnement au ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables ou les conférences annoncées dans la Fonction publique.

L'amplification du recul du service public

Les premières applications donnent le ton de la politique à l'oeuvre avec un recul et une dégradation de la qualité des services publics de proximité, postes, subdivision de l'Équipement, perception du trésor, projets de fermeture cet automne de gares au trafic fret de wagon isolé, ... et des abandons de missions de service public. Lorsque les missions ne sont plus assurées par le public, les prestations sont plus chères, ainsi l'eau, le téléphone, etc...

Mais comment l'usager peut-il s'y retrouver ? Comment sont pris en compte les besoins fondamentaux de l'être humain l'éducation, le logement, la santé, la petite enfance, le grand âge... ?

A l'équipement, le nouvel intitulé du ministère camoufle la volonté d'abandonner un grand nombre de missions.

Ainsi les permis de construire. Un audit récent préconisait de diminuer de moitié le nombre de centres instructeurs, aujourd'hui l'insuffisance des effectifs conduit à l'impossibilité de traiter tous les dossiers. Le ministère voudrait transférer la compétence aux collectivités locales mais celles-ci ne la souhaitent pas. Dans

l'immédiat, des instructions sont données dans des départements, comme celui de Charente-maritime, pour ne traiter que les dossiers à « forts enjeux » sélectionnés par l'encadrement, ceux non instruits donnant lieu à des délivrances tacites ! Dans ces conditions, que reste-t-il du rôle de l'Etat qui devrait être celui de gardien de la justice et de l'égalité ?

Dans le domaine des routes, les privatisations et concessions au privé se multiplient avec par exemple la mise en place d'un partenariat public-privé pour la liaison est-ouest d'Avignon. Pour les usagers, cela se traduirait par l'obligation de s'acquitter d'un péage. Le ministère prévoit aussi de concéder au privé la RN 10 au sud de Bordeaux. La route aujourd'hui gratuite deviendrait payante pour les usagers et les personnels fonctionnaires devraient intégrer la société concessionnaire...

Pour l'Éducation nationale, l'annonce de suppressions de postes ne peut être sans conséquence sur la nature, le niveau et la qualité de l'enseignement.

Le président Sarkozy propose comme méthode de réduire le

nombre d'heures de cours ! Jusqu'où ira-t-on ?

La réforme de l'autonomie des universités ouvre la voie à la sélection à l'entrée de celles-ci ainsi qu'à l'augmentation des droits d'inscription.

Pour la Justice, la réforme de la carte judiciaire signifie la volonté de fermer un grand nombre de tribunaux de proximité. En quoi la justice pourra-t-elle être ainsi plus accessible ?

Pour le service public de l'emploi, le rapprochement qui s'opère entre l'ANPE, les ASSEDIC et l'UNEDIC vise à placer les chômeurs dans l'obligation d'accepter les emplois, rémunérations et les éventuelles formations d'adaptations proposées par les employeurs, indépendamment de leurs propres souhaits et aspirations. L'objectif principal est aussi clairement de réduire le nombre de chômeurs indemnisés.

....Étc

Les exemples cités concernent l'Etat mais le même constat vaut pour la santé ou pour les collectivités locales. Les contraintes croissantes qui pèsent sur elles vont les obliger à réduire leurs activités de service public.

Le passage des réponses solidaires aux solutions individuelles

L'ensemble des constructions solidaires mises en place au fil du temps et plus particulièrement depuis la 2^e guerre mondiale sont en ligne de mire. C'est le cas pour le service public. Et au bout du bout, ce sont bien les usagers, les populations, et notamment les plus modestes qui « payent » ces reculs du service public

C'est aussi le cas de la protection sociale avec notamment deux réformes : le forfait sur les dépenses de santé et le projet de TVA sociale.

-Le forfait sur les dépenses de santé vise à ne rien rembourser au patient

en dessous d'un seuil annuel de dépenses proposé par le gouvernement et voté par le parlement.

Un tel dispositif conduit à aggraver l'accès aux soins des plus démunis et conduit à un système à plusieurs vitesses.

Une orientation qui va à l'encontre des préconisations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui souligne la nécessité d'une démarche solidaire. « Le combat pour la sécurité sanitaire se soldera par un échec si les vaccins, les traitements, les équipements et les produits de diagnostic

ne sont accessibles qu'aux nantis » (rapport d'Août 2007).

-La TVA sociale qui vise à compenser les exonérations de cotisations sociales dites « patronales » par une augmentation de la TVA. Ainsi ce serait accepter une nouvelle fois un partage des richesses encore plus favorable au capital. Ce serait le dédouaner de sa contribution au financement d'une protection sociale pour tous.

Une TVA sociale qui porte de plus le risque d'une forte ponction sur les revenus des familles.

Agir pour empêcher les reculs sociaux, promouvoir des réponses solidaires de progrès

Cette politique n'est pas celle qu'attendent nos concitoyens. Ils sont majoritairement attachés au service public tout en exprimant des demandes d'amélioration ainsi pour le logement ou pour le service public de l'emploi. C'est ce que révèle par exemple la dernière enquête de l'institut Paul Delouvrier de Juin 2007.

La question des missions de service public est étroitement

liée à celle des emplois et des moyens. Face aux projets libéraux du gouvernement, l'heure est à la bataille pour convaincre, pour construire le rassemblement avec les usagers, avec les populations, pour la défense et la reconquête des services publics. Une bataille qui passe aussi par l'action concrètes dans tous les services et par la mobilisation la plus large pour les revendications en matière d'emploi, de salaire, de budget,...